

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
28 MAI 2008**

ENGAGEMENT HSEQ TOTAL CÔTE D'IVOIRE

HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE

Total Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans une démarche visant à ce que la Sécurité, la Santé, la protection de l'Environnement et la Qualité soient le souci permanent de tout collaborateur et représentent un axe stratégique de développement de l'entreprise. Cette politique s'inscrit définitivement dans une démarche de développement durable et est placée au cœur de notre action.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'engage à respecter, à faire respecter et à promouvoir toutes les valeurs et les principes énoncés dans le Code de Conduite et la Charte Sécurité - Environnement - Qualité du Groupe TOTAL ainsi que les engagements pris dans ce domaine par la Direction Raffinage Marketing Outre-Mer.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE veille en permanence à respecter les lois et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire, où s'exercent ses activités.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE place la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement au centre de ses objectifs. Ainsi, une gestion responsable des produits est assurée tout au long de leur cycle de vie, stockage, transport, utilisation et traitement en fin de vie.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE évalue périodiquement ses systèmes de management internes pour s'assurer de la pertinence des actions entreprises, mesurer les progrès accomplis et définir de nouveaux objectifs d'amélioration.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE élabore et teste régulièrement ses plans d'urgence destinés à faire face à d'éventuelles situations accidentelles et à en limiter les conséquences.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE apporte à ses clients les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de ses produits.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE, dans un souci de transparence, adopte une attitude constructive de dialogue avec la société civile et les communautés concernées par ses activités.

L'engagement et le comportement individuels dans ces domaines constituent, à tout niveau, un élément essentiel d'appréciation globale des performances de chacun. De même, les pratiques de ses sous-traitants et fournisseurs doivent être cohérentes avec ses principes et prises en compte dans l'appréciation de leurs prestations.

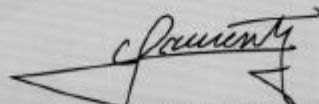
En matière de sécurité en particulier, notre objectif est l'excellence. Pour cela nous nous engageons à :

- Mettre en place un système cohérent de Management de la sécurité au sein des différents sites.
- Favoriser la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité dans le respect des exigences réglementaires.
- Communiquer et expliquer à nos collaborateurs notre politique et nos objectifs sécurité.
- Intégrer ainsi la culture sécurité comme un réflexe permanent dans les travaux au quotidien et faire en sorte que les exigences sécurité soient à tout moment un facteur de mobilisation des énergies.
- Former les collaborateurs à tous les niveaux et vérifier qu'il a les compétences pour assurer ses fonctions et ses responsabilités.

Par la participation constructive de chaque collaborateur, individuellement et collectivement, et par une recherche continue de progrès, nous voulons avoir les meilleurs résultats d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

Cette amélioration continue sera bâtie sur des procédures de contrôle et d'évaluation afin de nous assurer de la conformité de nos activités avec cette politique.

SEC/FIL/POL-01 TCI 01/10/2007


Emmanuel LAURENTY
Directeur Général

Octobre - 2007



TOTAL

MESSAGE DU PRESIDENT



Le dialogue direct, sur l'initiative du Chef de l'Etat ivoirien en décembre 2006, et sous la conduite du Facilitateur, le Président du Burkina Faso, a permis d'aboutir à l'Accord Politique de Ouagadougou signé le 04 mars 2007. Cet accord a levé les blocages observés dans la mise en œuvre des précédents Accords de paix.

Il a créé un climat d'apaisement politique en Côte d'Ivoire qui permet aux différents leaders politiques et aux populations de circuler sur l'ensemble du territoire national.

Les prix du pétrole brut et les produits pétroliers ont poursuivi leurs hausses tout au long de l'exercice parallèlement à la bonne tenue des prix de marché sur certains produits comme l'huile de palme, le caoutchouc et le cacao. Ceci a permis à l'Etat Ivoirien de desserrer la tutelle de la Communauté Financière Internationale. Les Institutions Financières ont repris ou accru leur coopération tant pour les opérations usuelles que pour les programmes humanitaires ou d'assistance post-conflit.

L'Accord de Ouagadougou repositionne l'économie ivoirienne sur le chemin de la croissance avec 1,5%, très en retrait par rapport à l'ensemble des pays africains.

La consommation de produits pétroliers s'est accrue en 2007 de +5,5% par rapport à l'année 2006, pour la plupart des produits et canaux de distribution du fait d'une décrispation du climat politique, d'une reprise économique et de la croissance du parc automobile de grosses cylindrées.

L'année 2007 a été notamment marquée par :

- le gel des prix à la pompe (en dehors des lubrifiants, des produits noirs et du jet)
- la poursuite du développement des opérateurs indépendants qui contrôlent près de 31% du marché pétrolier intérieur avec quelque 100 stations-service d'une vingtaine de marques différentes
- l'impossibilité pour les sociétés pétrolières d'approvisionner les stations-service du nord du pays
- la montée en puissance de l'indépendant Ivoire Oil et de Pétroci, société d'Etat, dans la distribution avec le rachat du réseau d'Oryx
- le désengagement de Chevron et de Shell au profit de Pétroci dans la SIR
- la reprise effective du réseau Mobil par Tamoil, devenu Libya Oil et le passage aux couleurs Oil Lybia
- les difficultés d'approvisionnement de GPL sur un marché ivoirien en croissance (GPL ruptures constatées durant toute l'année 2007, arrêt technique de la SIR en décembre 2007)
- la pose de la 1^{ère} pierre de l'oléoduc Abidjan-Yamoussoukro qui devrait être opérationnel courant 2009
- la pose de la 1^{ère} pierre de la 2^{ème} raffinerie (environ 60 000 barils / jours) sur le canal de Vridi
- l'approvisionnement normal du gaz naturel après un 1^{er} semestre difficile. Cette production semble être en mesure de satisfaire la croissance de la demande électrique.

Dans ce contexte, votre société a une nouvelle fois bien résisté en maintenant sa position de leader avec 31,7% de part de marché quoiqu'en retrait de 0,5 point par rapport à l'année 2006.

Nos ventes se sont élevées à 233 kT en augmentation de 3,8% dans un marché en progression de 5,5%.

Cette progression de nos ventes concerne tous les canaux sauf le GPL qui a été pénalisé par de nombreuses ruptures d'approvisionnement, de la concurrence déloyale, et parfois illégale, d'opérateurs et du sur stockage de bouteilles de GPL par les ménages.

En 2007, nos investissements régressent à 1 091 MFCFA contre 1 410 MFCFA en 2006.

Ils ont été consacrés au réseau existant afin de répondre aux besoins d'aménagements et de remplacement de matériels, aux investissements de développements commerciaux tels que les travaux de stockage sur les sites et les mises aux normes Hygiène Sécurité et Environnement de nos différents dépôts (gaz, MSTT, Spécialités).

Notre résultat net s'élève à 4 439 MFCFA pour l'année 2007 contre 5 597 MFCFA en 2006 ; il est donc en régression de près de 1,2 Milliard de FCFA intégrant une croissance de plus de 50% du résultat opérationnel pour 1,3 milliard de FCFA et une diminution de 2,3 milliards de FCFA des dividendes reçus de la SIR.

Ces niveaux de résultats traduisent la bonne réactivité face à l'environnement économique actuel et les efforts entrepris par les collaborateurs de votre société.

Nos résultats permettent en outre de poursuivre la politique volontariste de distribution de dividendes et le Conseil va vous proposer un dividende au même niveau qu'en 2006 de 10 000 FCFA brut par action au titre de l'année 2007.

Pour l'année 2008, les premiers mois de l'année font apparaître un certain redressement de l'économie, mais surtout un réel espoir de paix durable.

Dans ce nouveau contexte, votre société dispose des ressources nécessaires pour accompagner et participer au redressement de l'économie ivoirienne sur l'ensemble du territoire, pour confirmer et conforter son rôle de leader sur le marché Ivoirien, et pour assumer ses responsabilités industrielles, environnementales et civiques.

Je reste tout à fait confiant dans les équipes qui font Total Côte d'Ivoire et dans l'avenir de votre société.

S. MITTELMAN

SOMMAIRE



ENGAGEMENT HSEQ TOTAL CÔTE D'IVOIRE HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE	4
MESSAGE DU PRESIDENT	5
ORDRE DU JOUR	7
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
COMITE DE DIRECTION	8
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	18
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	20
RESOLUTIONS	22
COMPTE DE RESULTAT	24
BILAN	25
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS	26
ANNEXE ETATS FINANCIERS	27
CARNET DE L'ACTIONNAIRE	35

ORDRE DU JOUR



1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

2. Affectation du résultat de l'exercice 2007.



3. Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et approbation desdites conventions.



4. Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.

5. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et nomination du suppléant.



6. Quitus aux administrateurs / commissaires aux comptes.

7. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>M. Stanislas MITTELMAN</i>	<i>Président</i>
<i>M. Joseph AKA ANGHUI</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Firmin AHOUNE</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Aimé BAROU</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Emmanuel LAURENTY</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Alain CHAMPEAUX</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Noubi Ben HAMIDA</i>	<i>Administrateur</i>
<i>PETROCI</i>	<i>Administrateur</i>
<i>TOTAL OUTRE MER</i>	<i>Administrateur</i>
<i>TOTAL AFRICA Ltd</i>	<i>Administrateur</i>

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	ERNST & YOUNG SIGECO
Suppléants	Christian MARMIGNON Caroline ORIO

COMITE DE DIRECTION

M. Emmanuel LAURENTY	Directeur Général
M. Seydina-Aly SOW	Directeur Administratif et Financier
M. Denis Le MOULT	Directeur Exploitation
M. Philippe BOKA-MENE	Responsable Département Réseau
M. Sékou KOUROUMA	Responsable Département Commerce Général
Mme Désirée ANAYE	Responsable Département Ressources Humaines
M. Alahouélé KONE	Responsable Département Travaux & Maintenance
M. Olivier SEKA	Responsable Sécurité, Environnement, Qualité
M. Emmanuel BOAH KOUASSI	Responsable Exploitation & Logistique

Le rôle des stations-service ne se limite plus à la livraison des produits pétroliers sur la piste, mais il recouvre aussi la fourniture de services associés qui correspondent aux attentes des consommateurs.

bonjour

La boutique est un axe fort du développement de notre réseau car elle occupe une place de choix dans cette nouvelle offre aux consommateurs.

« *bonjour* » en est le concept phare.

« *bonjour* » s'appuie sur une image forte, c'est un vrai magasin de proximité orienté vers le dépannage alimentaire, mais proposant également une gamme d'accessoires et de produits d'entretien auto.

En entrant sur nos stations service « *bonjour* », notre client découvre une offre claire et homogène, satisfaisant ses besoins essentiels et à des prix compétitifs.



Boutique Yopougon Bel Air

Carte prépayée *Top Service*



Lancée en Côte d'Ivoire début 2002, la carte *Top Service* post facturée est réservée à une clientèle de professionnels désirant gérer de manière rigoureuse et économique son parc de véhicules. Elle est devenue aujourd'hui un outil incontournable et est toujours une exclusivité TOTAL en Côte d'Ivoire.

Depuis fin janvier 2004, TOTAL CÔTE D'IVOIRE propose également au grand public la carte *Top Service Porte Monnaie (P.M.)*, la seule carte de paiement pétrolière prépayée et rechargeable en station présente sur le marché Ivoirien.

Le développement grand public de ce produit apporte aux particuliers et aux entreprises de petite taille tous les atouts de la carte *Top Service* :

- Simplicité et rapidité : plus besoin d'espèces ou de tickets
- Sécurité optimale : code secret qui protège le porteur en cas de perte ou de vol
- Paramétrages personnalisés : nom du porteur, immatriculation , plafonds d'achats...
- Maîtrise de la consommation : indicateur de consommation aux 100 km, relevés détaillés des consommations...

Une équipe spécialement dédiée à ce produit a été mise en place pour répondre à toutes les attentes des clients.

auto Express service

A.E.S. est un concept d'entretien automobile rapide et sans rendez vous en station.

A.E.S. propose deux types de services :

- La vidange
- Les pneumatiques

Proposant une prestation forfaitée professionnelle et identique dans toutes les stations service labellisées, A.E.S. permet de répondre aux attentes de nos clients en matière d'entretien de leur véhicule :

- Sans rendez-vous
- Modernité des équipements
- Rapidité
- Qualité du conseil
- Professionnalisme des agents
- Une gamme de forfaits adaptée



De plus, chaque intervention A.E.S. fait l'objet d'une fiche diagnostic, intégrant 11 contrôles et 4 appoints gratuits, destinée à informer le client sur les éventuels points à surveiller sur son véhicule.

Lavage auto Clean deluxe

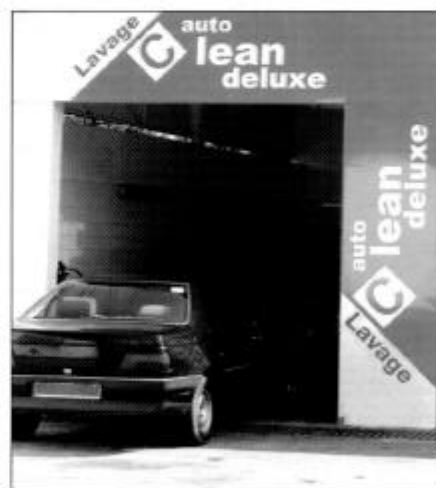
Auto Clean est le nouveau concept de lavage manuel pour véhicules légers.

Parfait complément du concept A.E.S., il s'inscrit dans la démarche de développement des activités de diversification sur le réseau.

Le concept auto Clean repose sur 6 engagements de TOTAL à l'égard du client lavage.

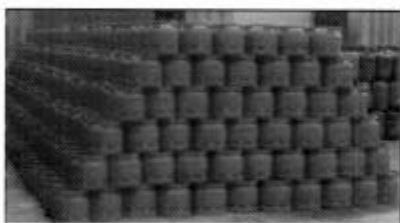
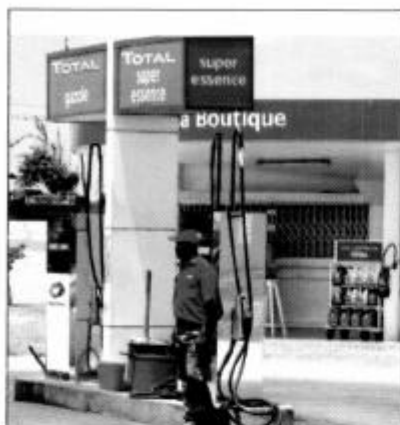
- Sans rendez-vous
- La qualité de l'accueil
- Des prix affichés
- Des forfaits adaptés
- Une baie de lavage d'une propreté irréprochable
- Un service professionnel de qualité

Auto-Clean, c'est l'assurance d'un service lavage impeccable et rapide.



Ces nouveaux outils montrent que TOTAL CÔTE D'IVOIRE reste à la pointe de l'innovation, toujours au service de ses clients.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice. Les comptes de l'exercice clos sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement notifié et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat net de l'exercice 2007 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Le présent rapport abordera les points suivants :

- **Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2007**
- **Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et approbation desdites conventions**
- **Renouvellement du mandat de quatre administrateurs**
- **Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et nomination du suppléant**
- **Quitus aux administrateurs / commissaires aux comptes**
- **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.**

CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE



Boutique Yopougon Bel Air



Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice, constitué presque exclusivement des ventes de produits pétroliers, s'inscrit à

132 778 239 827 FCFA ressortant en hausse de 1,4 % sur le précédent qui avait atteint 130 934 485 356 FCFA.

Avec 233,20 kT sur le marché intérieur, les ventes augmentent de 8,6 kT par rapport à 2006, soit + 3,8%. Tous les canaux progressent à l'exception du GPL (ruptures récurrentes d'approvisionnement en GPL)

Nous restons de loin leader du marché avec 31,70% de part de marché (-0,5 point par rapport à 2006), le deuxième étant Shell à plus de 15 points derrière nous.

Les quantités vendues sur le marché sont les suivantes, par catégories de produits :

	2005	2006	2007
Réseau : Produits Blancs	134,30	129,05	131,64
Commerce Général : Produits Blancs	28,80	30,41	31,25
Produits noirs & Autres	15,80	13,88	19,94
Lubrifiants	3,00	3,10	3,17
GPL	23,50	22,29	21,21
Marché terrestre	205,40	198,73	207,21
Aviation	24,00	24,42	25,21
Soutes locales	1,40	1,44	0,78
Total marché intérieur	230,80	224,59	233,20
Exportation & marine internationale	37,82	11,74	1,35
Total marché	268,62	236,33	234,55

L'évolution par canal d'activité est la suivante :

- ❖ Les ventes réseau de Total Côte d'Ivoire progressent de 129,05 kT à 131,64 kT, soit une hausse de 2%. Cette augmentation du volume réseau s'explique par l'amélioration de la situation économique consécutive au récent accord intervenu en mars 2007, qui entraîne une décrispation et redonne espoir aux populations et opérateurs économiques ;
- ❖ Le marché commerce général est en progression de 0,84 kT grâce à la consolidation de nos gros clients existants (notamment les forces impartiales sur les produits blancs) ;
- ❖ Les ventes Produits noirs passent de 12,15 kT à 17,27 kT, soit une hausse de 42%. Ce bon score s'explique par la vente exceptionnelle de HVO à la CIE à cause des tensions persistantes sur le gaz naturel, le faible niveau des pluies pour alimenter convenablement les barrages hydrauliques et la demande croissante d'électricité ;
- ❖ Le marché aviation, en progression de 0,79 kT se redresse grâce à ONUCI et Air Ivoire ;
- ❖ Les ventes GPL, par contre régresse de 1,08 kT à cause de nombreuses ruptures d'approvisionnement de GPL.

Part de marché

	2005	2006	2007
Réseau	34,0 %	33,5 %	33,4 %
Commerce Général	26,5 %	25,9 %	27,0 %
GPL	26,6 %	24,9 %	22,8 %
Aviation	52,0 %	66,4 %	54,2 %
Lubrifiants	31,7 %	34,4 %	33,7 %
Marché terrestre	32,4 %	32,2 %	31,7 %



Exercice incendie Dépôt de Petit-Bassam

INVESTISSEMENTS

- L'exécution du budget d'investissements se détaille comme indiqué dans le tableau ci-après :

	2007			Budget 2008 pour mémoire
	Budget	Engagements	Liquidations	
Réseau nouveau				
Réseau existant	600	244	244	1 350
Consommateurs	65	279	279	100
GPL	380	248	248	325
Aviation	50	74	74	50
Lubrifiants	45	30	30	90
Dépôt MSTT	50	28	28	100
Informatique	50	19	19	990
Matériels, mobiliers et autres	65	18	18	95
Investissements financiers	195	151	151	190
TOTAL	1 500	1 091	1 091	3 290

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2007 se sont élevés à 1 091 millions de FCFA.

Sur le réseau, l'année 2007 a été marquée par :

- la poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de stockage,
- la poursuite de notre politique de consolidation du foncier (renouvellement des baux à long terme et l'achat de terrains),
- les aménagements de stations (remodelage et peinture),
- le remplacement et la mise en place de nouveaux équipements de station.

Sur le Commerce Général, les travaux de stockage sur les sites et le changement de volucompteurs ont été effectués.

Dans le canal GPL, les investissements ont porté sur l'amélioration de la sécurité (plan d'action HSEQ), de la production (pomperie), l'acquisition de bouteilles de gaz et des installations vrac chez nos clients.

Les investissements sur le canal Lubrifiants concernent l'aménagement de notre dépôt.

La poursuite du plan d'action HSEQ (mise à bord et stockage) à hauteur de la participation de Total Côte d'Ivoire dans le Pool HRS Abidjan et Yamoussoukro constitue les dépenses d'investissement sur le canal Aviation.

Sur les investissements financiers, il faut noter les baux à long terme (stations-service pour la sécurisation des loyers), les prêts au personnel à plus d'un an et les cautions versées.

RESULTAT ET AFFECTATION DU BENEFICE NET DE L'EXERCICE 2007

	2006	2007	Ecart
Marges Produits	+ 12 820	+ 13 298	+ 478
Frais fixes	- 6 725	- 6 785	- 60
Amortissement / Provisions	- 3 370	- 2 354	+ 1 016
Autres éléments / dividendes	+ 4 409	+ 1 191	- 3 218
Impôts	- 1 467	- 1 088	+ 379
Frais Financiers	- 70	+ 177	+ 247
Résultat Net	+ 5 597	+ 4 439	- 1 158

Les impacts positifs sur le résultat net proviennent de :

- la marge brute sur frais variables qui progresse de 3,7 % en hausse de 478 millions de FCFA du fait de l'effet volume positif de 243 millions de FCFA et l'effet marge de 235 millions de FCFA
- les provisions court terme d'exploitation qui diminuent de 1,2 milliard de FCFA
- l'amélioration de notre résultat financier qui progresse de 247 millions de FCFA.

Le résultat net est impacté négativement du fait de :

- la baisse de 2,3 milliards de FCFA des dividendes reçus.
- la plus value non récurrente de 1 milliard de FCFA réalisée en 2006 sur la cession de nos titres de participation à Pétro Ivoire.

Le résultat net de Total Côte d'Ivoire s'établit donc, au titre de l'exercice 2007, à 4 439 407 586 FCFA.

Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice :

- Dividendes bruts aux actionnaires :	6 296 160 000 FCFA
- Prélèvement sur les réserves libres :	- 1 856 752 414 FCFA
Résultat distribuable :	4 439 407 586 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 10 000 FCFA.

Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net par action serait de 9170 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les membres du Conseil d'Administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de l'exercice social 2007 de la convention précédemment conclue, à savoir :

- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTAL CÔTE D'IVOIRE,

Le Conseil, tout en considérant cette convention comme opération courante entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 et 450 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'a approuvée en tant que de besoin.

Il l'a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes, dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE QUATRE ADMINISTRATEURS

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Messieurs Stanislas MITTELMAN, Firmin AHOUNE, Emmanuel LAURENTY et la société PETROCI pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET NOMINATION D'UN SUPPLEANT

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire SIGECO et de Madame Caroline ORIO commissaire aux comptes suppléante expire à l'issue de cette Assemblée.

Les fonctions de Madame Caroline ORIO au sein de Ernst & Young ne lui permettent plus de renouveler son mandat en qualité de suppléante de SIGECO.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de SIGECO, commissaire aux comptes titulaire et de nommer UNICONSEIL comme suppléant pour une période de six exercices, soit de 2008 à 2013 inclus.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

A la lecture du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion ainsi que décharge aux commissaires aux comptes.

Nous ne saurions terminer notre rapport sans rendre un sincère et vibrant hommage à l'ensemble de notre personnel qui, par son attachement, son dévouement et son sang-froid, y compris dans les moments difficiles que la Côte d'Ivoire a traversés, contribue de façon permanente et sans cesse renouvelée à consolider et à développer notre société.



TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable diplômé



TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En application des articles 440 à 442 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous portons à votre connaissance les conventions visées aux articles 438 à 448 de cette loi et qui concernent toute convention intervenue entre la société et ses administrateurs soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat d'assistance générale avec la société TOTAL OUTRE-MER

Administrateur concerné : Monsieur Jean Denis ROYERE

Objet : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total
Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire.

**Modalités et
rémunération**

: La rémunération forfaitaire annuelle sur la base de laquelle est calculée la rémunération des prestations d'assistance technique prévue à l'article III du contrat est fixée à 932.000 euros hors taxes.

Au titre de l'exercice 2007, le montant comptabilisé en charges par la société est de FCFA millions dont FCFA 61 millions de BNC.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable diplômé

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et du rapport du Commissaire aux comptes sur cet exercice, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2007, tels que présentés et arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit, conformément aux dispositions statutaires, le bénéfice net de l'exercice 2007 qui s'élève à 4.439.407.586 FCFA :

Dividendes bruts

6 296 160 000 FCFA

Prélèvement sur les réserves libres

- 1 856 752 414 FCFA

Résultat distribuable

4 439 407 586 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action est de 10 000 FCFA. Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net par action sera de 9 170 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial par les commissaires aux comptes (articles 438 à 448 et 450 de l'Acte uniforme), prend acte de ce rapport et l'approuve.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Messieurs Stanislas MITTELMAN, Firmin AHOUNE et Emmanuel LAURENTY, la société PETROCI pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat de SIGECO, commissaire aux comptes titulaire, et nomme UNICONSEIL comme commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six années devant expirer le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, d'accomplir toutes formalités légales ou autres.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2006	2007
Chiffre d'affaires	128 687	129 943
Autres produits	2 247	2 835
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	130 934	132 778
Achats de marchandises et variation de stocks	(108 780)	(109 112)
Autres achats	(268)	(210)
Transports	(4 802)	(4 640)
Services extérieurs	(6 086)	(7 025)
Impôts et taxes	(1 060)	(1 021)
Autres charges	(3 061)	(2 268)
Total achats et frais divers	(124 057)	(124 276)
VALEUR AJOUTEE	6 877	8 502
Charges de personnel	(2 161)	(2 347)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 716	6 155
Transfert de charges		
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(1 991)	(1 985)
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 725	4 170
Produits financiers	3 504	1 327
Charges financières	(243)	(140)
RESULTAT FINANCIER	3 261	1 187
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	5 986	5 357
Produits hors activités ordinaires	1 739	486
Charges hors activités ordinaires	(660)	(315)
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	1 079	171
Impôts sur le résultat	(1 467)	(1 088)
BENEFICE NET	5 598	4 440

BILAN

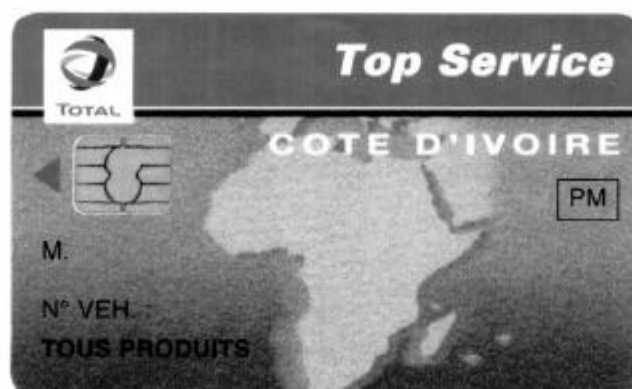
(en millions de FCFA)

	2006	2007
ACTIFS		
Charges immobilisées		
Immobilisations incorporelles	836	826
Immobilisations corporelles	10 378	8 953
Immobilisations financières	4 375	4 358
Actifs immobilisé	15 589	14 137
Stocks	9 709	7 625
Créances et emplois assimilés	26 790	22 317
Actif circulant	36 499	29 942
Trésorerie - Actif	7 549	10 153
Total Actif	59 637	54 232
PASSIF		
Capital, primes et réserves	21 652	20 954
Résultat net de l'exercice	5 597	4 440
Autres capitaux propres	4 033	4 033
Capitaux propres	31 282	29 427
Dettes financières diverses	1 065	1 065
Provisions financières pour risques et charges	1 734	1 614
Dettes financières et ressources assimilées	2 799	2 679
Clients, avances reçues	5 832	6 444
Fournisseurs d'exploitation	11 373	11 469
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	7 096	3 931
Passif circulant	24 301	21 844
Trésorerie - Passif	1 255	282
Total Passif	59 637	54 232

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	2006	2007
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	6 507	6 254
Cessions d'immobilisations Incorporelles	0	10
Cessions d'immobilisations corporelles	239	430
Cessions d'immobilisations financières	1 723	169
Augmentation de capital par apports nouveaux		
Autres dettes financières		
Variation du besoin de financement		
Total ressources	8 469	6 863
EMPLOIS		
Dividendes	4 218	6 296
Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	807	939
Acquisition d'immobilisations financières	604	152
Remboursement d'emprunts		
Variation du besoin de financement	(338)	(4 100)
Total emplois	5 291	3 287
Variation de trésorerie	3 178	3 576
	8 469	6 863



ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES

Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable de l'OHADA.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes. La distribution de dividendes est néanmoins possible lorsque les réserves libres sont supérieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

Constructions	20 ans
Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
Matériel informatique	5, 3 et 2 ans
Véhicules	3 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la quote-part dans l'actif net de la société émettrice est inférieure au coût d'acquisition des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieure au coût historique d'acquisition.

Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'Etat ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TOTAL COTE D'IVOIRE SA d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le droit comptable de l'OHADA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé.

Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté	Droits
0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
5 à 10 ans	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
Plus de 10 ans	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.



Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au 31/12/07	Nbre de titres au 31/12/07	Val. brute 31/12/06	Val. brute 31/12/07
SIFAL	35,00%	4 900	553	553
SESP	42,45%	688	11	11
SIR	20,35%	793 650	2 866	2 866
GESTOCI	37,50%	9 000	90	90
SOCOPRIM SA	5,00%	6 940	694	694
SIAP	35,00%	105 020	53	53
CIE			20	20
IVOIRE GLACONS	50,00%	50	1	1
Total valeur brute			4 288	4 288
Provisions pour dépréciation			(448)	(448)
Total valeur nette			3 840	3 840

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2006	Acquisitions	Cessions	31/12/2007
Prêts et créances à plus d'un an	170	82	33	219
Titres de participation minoritaires	3 840			3 840
Dépôts et cautionnements	366	70	136	301
	4 376	152	169	4 360
Variation Provisions Titres 2006	2			2
Total	4 374			4 358

Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2006	31/12/2007
Prêt à SESP	18	18
Prêt au personnel	168	217
Créances à plus d'un an	2	2
Total brut	188	237
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	170	219

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société.

Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/06	Augmentations	Diminutions	31/12/07
Prov. pour stock de sécurité	4 033	-	-	4 033
Total	4 033	-	-	4 033

Dettes financières et ressources assimilées

Les dettes financières diverses correspondent en totalité au fonds de consignation des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/06	Augmentations	Diminutions	31/12/07
Prov. Pour indemnités retraite	714	24	0	738
Retraite complémentaire cadres	282		(157)	125
Provisions pour risques	738	13		751
Total	1 734	37	(157)	1 614

L'augmentation nette des provisions pour risques s'explique par des dotations aux provisions pour litiges gérance.

La variation positive des provisions retraites a été obtenue de façon actuarielle par une compagnie d'assurance.

Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/06	Augmentations	Diminutions	31/12/07
Loyers payés d'avance	354	69	(136)	287
Autres dépôts et cautions	31	1		32
Valeurs brutes	385	70	(136)	319
Provisions pour dépréciation	(18)			(18)
Valeurs nettes	367			301

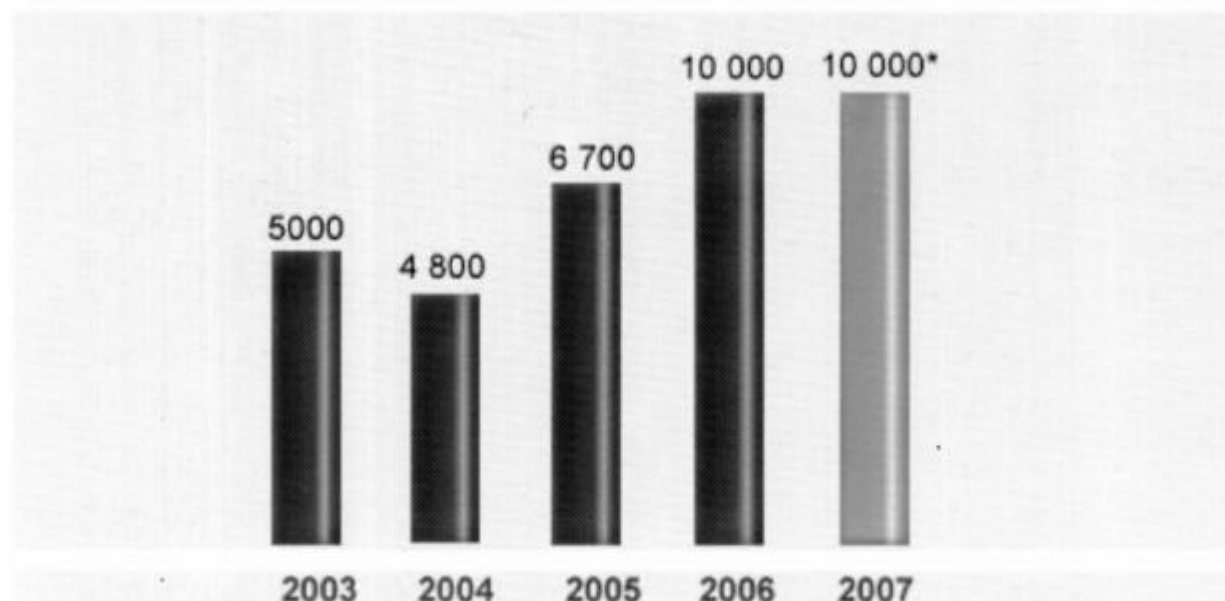
Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/06	Augmentations	Diminutions	31/12/07
Capital social	3 148			3 148
Prime d'émission	1 106			1 106
Prime de fusion	7 800			7 800
Ecart de réévaluation	1 633			1 633
Réserves indisponibles	2 130			2 130
Réserves libres	5 835		(699)	5 136
Valeurs brutes	21 652	0	(699)	20 953

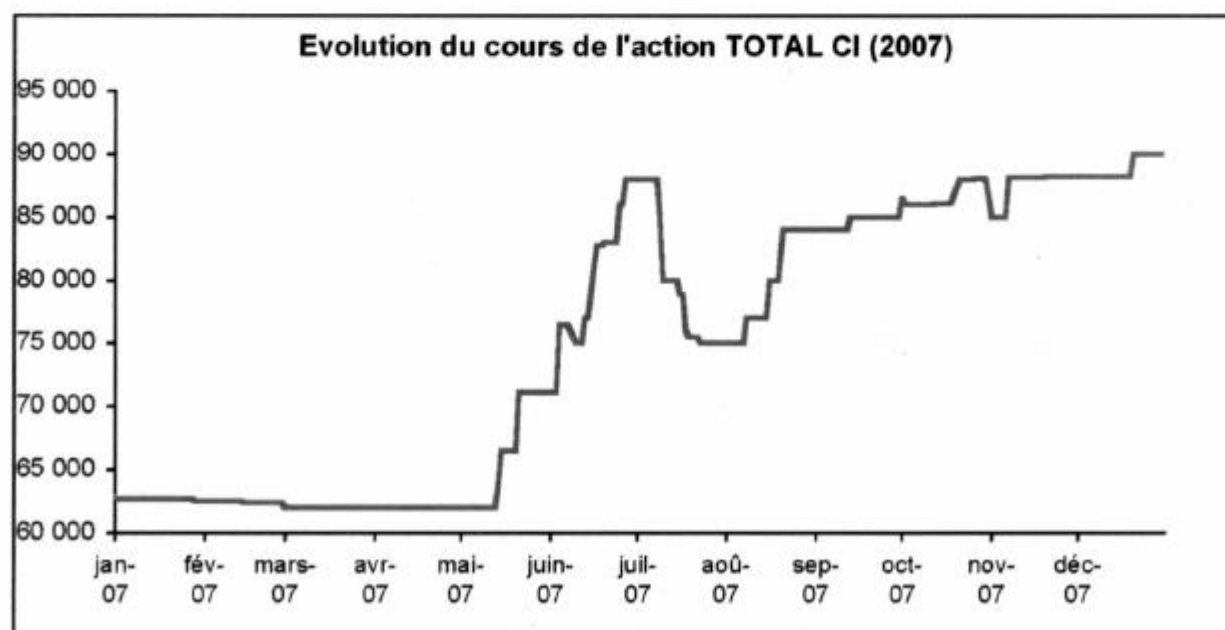
Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 juin 2007 qui a approuvé l'affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Dividende des cinq derniers exercices



* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 28 Mai 2008

PERFORMANCE DE L'ACTION





CARNET DE L'ACTIONNAIRE

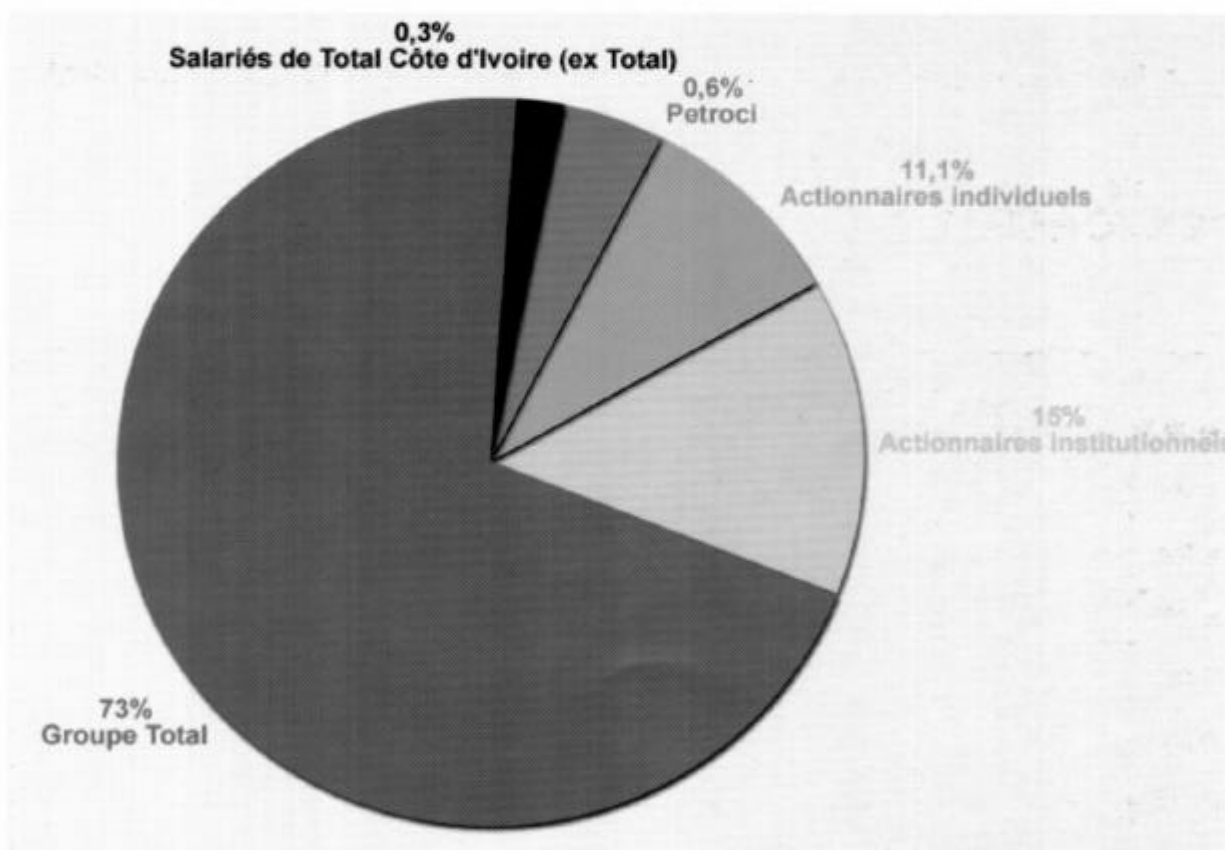
Conception : Service Communication TOTAL CÔTE D'IVOIRE SA - **Réalisation :** RIA - Abidjan.

Crédit photos : TOTAL CÔTE D'IVOIRE SA.
Tous droits réservés : TOTAL CÔTE D'IVOIRE SA.

ACTIONNARIAT

La répartition du capital de notre société est restée inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2007 :

TOTAL OUTRE-MER	47%
TOTAL AFRICA LTD	26%
PETROCI	0,57%
Public ivoirien et personnel de TOTAL COTE D'IVOIRE	26,43%



NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES



TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

Société anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA

Siège social : Immeuble Nour Al Hayat

01 BP 336 ABIDJAN 01

R.C. N° CI-ABJ-1976-B-17247

POUVOIR

Je soussigné (1),

NOM : _____

PRENOMS : _____

ADRESSE COMPLETE : _____

Propriétaire de _____ actions de la société TOTAL CÔTE D'IVOIRE, agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à (2) :

M / Mme _____
ou à défaut à

M / Mme _____

sans faculté de se substituer, de, pour moi et en mon nom,

assister à l'Assemblée Générale à caractère ordinaire convoquée le mercredi 28 mai 2008 à 10 heures à Abidjan, dans la salle Kodjo Ebouclé du Palais de la Culture de Treichville, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,

signer toutes feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être conférées et généralement faire le nécessaire.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE, précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à cette Assemblée, retourner le présent pouvoir à l'établissement bancaire où sont détenues vos actions.

(1) : Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer la nature, la forme et éventuellement le capital de celle-ci.

(2) : La présente procuration peut être retournée sans indication de mandataire. Il sera alors émis au nom du signataire un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration.